Vu la note ministérielle n° 38 en date du 18 Chaâbane 1404 (12 / 06 / 1981). Vu la demande présentée par l'intéressé(e) en date du 24/10/2022

DECIDE

ARTICLE 1

Est accordé(e) à Mme : LAAMARTI LATIFA

D.R.P.P : 1172779

Grade : Professeur Assistant

Fonction : Enseignante-Chercheuse

à l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Tanger

=> Une autorisation de quitter le territoire marocain durant:

* l'année universitaire 2022/2023.

Soit du 28/10/2022 à 03/11/2022

ARTICLE 2

L'intéressé(e) est tenu(e) d'aviser le Directeur de l'ENSA de la date de sa reprise de service.

le Directeur